



TABLEAU DE BORD

Les bénéficiaires des Points Régionaux Conseil VAE et d'un accompagnement en 2021 en Nouvelle-Aquitaine

2022

Cahiers l'observatoire









TABLEAU DE BORD



Réalisé avec le concours des mandataires porteurs (et leurs prestataires) :

























- Synthèse <u>Page 7</u>
- Informations collectives et démarches employeurs dans les PRC néo-aquitains en 2021 –
 <u>Page 11</u>
- L'entretien conseil dans les PRC en 2021 Page 14

Caractéristiques du public reçu pour un entretien conseil VAE en 2021 – <u>Page 17</u>

Objectifs des démarches VAE du public reçu en entretien conseil en 2021 – <u>Page 26</u>

L'issue du conseil VAE en 2021 - <u>Page 33</u>

Zoom sur des publics spécifiques – <u>Page 35</u>

La situation 3 et 12 mois après un entretien conseil dans un PRC néo-aquitain – <u>Page 40</u>

La situation à 3 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – <u>Page 42</u>

La situation à 12 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – <u>Page 46</u>

- Bilan de la consultation des bénéficiaires des PRC VAE en Nouvelle-Aquitaine reçus en 2021
 Page 52
- L'accompagnement VAE des personnes en recherche d'emploi en 2021 <u>Page 57</u>
- Pour aller plus loin.... Les ressources disponibles <u>Page 62</u>

Objectif : Dynamiser la VAE en Nouvelle-Aquitaine et mieux cibler les actions en matière de VAE.

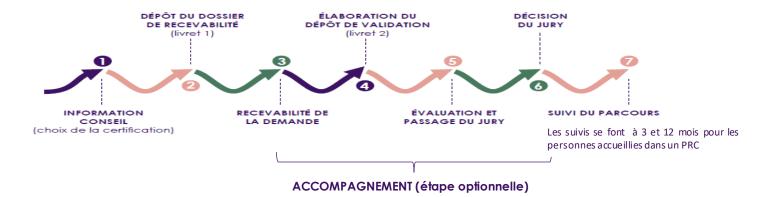
<u>Méthode et résultats attendus</u> : Constituer un système d'information statistique dédié à la VAE en Nouvelle-Aquitaine

- . Identifier les parcours des individus engagés dans une démarche de VAE, depuis la phase de conseil (PRC) jusqu'aux décisions des jurys de validation. Travaux sur certifications et parcours en attente jusqu'à nouvel ordre. Décision du comité de pilotage OREF de décembre 2021.
- . Capitaliser, mutualiser les sources d'informations, connaissances et expériences.
- . Diffuser des données d'études sur la Nouvelle Aquitaine.
- . Outiller les pouvoirs publics et les partenaires dans leurs actions pour le développement de la VAE.

<u>Pilotage</u>: Conseil Régional, DREETS et Cap Métiers.

-> Echanges avec les Points Régionaux Conseil VAE.

Les étapes du parcours VAE étudiées



La Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée comme objectif de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès au dispositif d'information conseil en VAE qu'elle promeut, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Depuis janvier 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine finance et organise le réseau des Points Régionaux Conseil (PRC) sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ces Points Régionaux Conseil-PRC assurent une mission d'information et de conseil sur la VAE auprès d'un large public, dont les entreprises.

Ils sont charaés d'accueillir, d'informer et de conseiller toute personne sur la VAE. Il s'aait d'aider les candidats à repérer la ou les certifications adaptées à leur expérience, les conseiller sur la mise en œuvre de la procédure, et coordonner les mesures d'accompagnement et de financement.

La Région a souhaité également confier à chaque PRC l'animation et la promotion de ce dispositif sur son territoire. A noter, début janvier 2020, la Région a renouvelé le réseau des PRC en validation des acquis de l'expérience pour la Nouvelle-Aquitaine. Les PRC de la Creuse et de la Haute Vienne sont installés au deuxième semestre 2020.

Par ailleurs, la Région a fait évoluer son dispositif d'aide à l'accompagnement VAE partir du 16 novembre 2020. Il n'y a plus d'organismes habilités. Il s'agit **désormais d'une aide individuelle plafonnée à 2000 €** par certification visée, pour une durée totale d'accompagnement qui ne peut excéder 24 mois (accompagnement méthodologique, préparation jury, et si VAE partielle ou non validation, échanges avec le candidat post jury et accompagnement complémentaire) ». Les frais annexes tels que les frais d'inscription ou de jury ne sont pas éligibles à l'aide régionale. Toutes les certifications inscrites au RNCP et dispensées en Nouvelle-Aquitaine sont éligibles, ainsi que toute autre certification hors région, si le bénéficiaire réside en Nouvelle-Aguitaine. Les PRC restent le point d'entrée du dispositif.

Enfin, soumis en 2020 à l'exigence de confinement dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, les **PRC ont fermé leur** accueil physique et interrompu les réunions collectives d'information sur la VAE. Avec une baisse de 29% du nombres de personnes reçues en 2020 par rapport à l'année précédente, la crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité des marchés. Même si les PRC ont réussi à trouver des modalités innovantes et ont fait preuve d'adaptabilité pour assurer une continuité de service aux publics, cette baisse, s'est également traduite sur le nombre d'informations collectives et démarches en entreprise. Un des enjeux majeurs de 2021 était de continuer à développer les partenariats locaux et assurer l'accès à l'information pour tous, afin de voir à nouveau augmenter le nombre de personnes informées et accompagnées dans un contexte général contraint par la crise sanitaire.

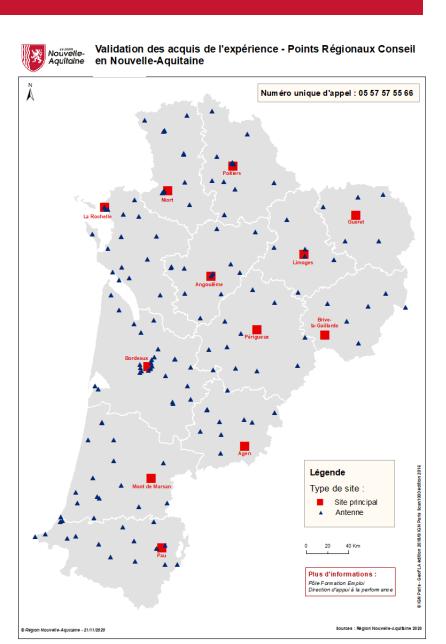
Beaucoup d'organismes certificateurs ont assuré également en tout ou en partie la continuité de leurs services.

Le réseau des PRC néo-aquitains en 2021





Un numéro unique 05 57 57 55 66







POINT SUR L'ESSENTIEL – données 2021

- Près de 5 000 personnes reçues dans les PRC pour un entretien conseil VAE en 2021.
- > 69 % sont des **femmes**.
- Près de 6 bénéficiaires sur 10 détiennent un niveau Bac ou CAP.
- > 41,7 ans de moyenne d'âge.
- > 1 bénéficiaire sur 5 à moins de 3 ans d'expérience.

- > 28 % sont issus du secteur de la santé.
- > 48 % sont demandeurs d'emploi.
- Une légère hausse du nombre d'entretiens conseil en 1 an (4 800 en 2020).
- 28 démarches employeurs, pour 130 personnes informées.
- 350 informations collectives et 1 865 participants.
- Internet et presse, premier canal d'information sur la VAE, suivi du conseil d'un prescripteur (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi).

- La recherche d'emploi et la promotion professionnelle, principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC
- > Plus de la moitié visent des certifications post Bac.
- > 14 % ciblent des certifications de niveau inférieur à leur niveau de qualification et 23 % un niveau équivalent.
- Les **certifications visées différent selon le genre**. Les femmes visent majoritairement des certifications du domaine de la santé et du social.

Top 5 des certifications visées :

- 1. D.E Aide soignant.
- 2. D.E Accompagnant éducatif et social spé. accompagnement de la vie à domicile.
- 3. CAP Accompagnant éducatif petite enfance.
- 4. D.E Accompagnant éducatif et social spé. accompagnement de la vie en structure collective.
- 5. BTS management commercial opérationnel.

6 bénéficiaires sur 10 souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien.



POINT SUR L'ESSENTIEL

- 3 mois après leur entretien conseil, 64 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.
- > Contre 65 % en 2019 et 2020.
- Parmi eux : 91 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.
- Principales caractéristiques des bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE à 3 mois :
- Niveaux 7-8.
- Contrats de Sécurisation Professionnelle ou Contrats aidés.
- Résidant dans les Deux-Sèvres, en Charente ou en Corrèze.
- Issus des secteurs transport/entreposage, construction, commerce, et activités de services administratifs et de soutien.
- > Outre un report de démarche (pour 14 %), les raisons principales de cet arrêt sont personnelles, ou font suite à un retour à l'emploi ou la formation.

- 12 mois après leur entretien conseil, 66 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.
- Parmi eux : 92 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.
- 8 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 6 % ont déposé leur livret 1, 38 % ont rédigé leur livret 2, 12 % ont déposé leur livret 2 et 37 % sont passés ou vont passer en jury.
- Une très grande majorité ne change pas de décision (poursuite ou non de la démarche) entre 3 et 12 mois.
- 12 mois après leur entretien, près de 74 % des personnes ciblent la même certification que celle envisagée à 3 mois.
- ▶ Parmi les 380 répondants passés en jury 12 mois après leur entretien conseil, 300 ont eu une validation totale, 54 partielle et 26 pas de validation. Malgré le faible échantillon, il faut noter que :
 - La validation totale a permis aux candidats d'obtenir une reconnaissance de leur niveau de compétences ou une satisfaction personnelle.
 - Pour la majorité des personnes ayant obtenu une validation partielle, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité.
 - Parmi les 26 personnes ayant obtenu un refus de validation, 15 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours.
 - ➤ Les principaux motifs d'abandon de la démarche à 12 mois sont : le retour à l'emploi ou à la formation, ou d'autres projets (création d'entreprise, etc).
 - Par ailleurs, les hommes poursuivent un peu moins la démarche, ainsi que les personnes de niveaux 7 ou 8, les agents de la fonction publique ou actif non salarié et conjoints, et les personnes issues des secteurs de la construction, transports et activités de services.



POINT SUR L'ESSENTIEL

- Des résultats très positifs suite à la consultation des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE.
 - > 92 % sont globalement satisfaits du service offert par les PRC, dont 55 % très satisfaits.
- 466 accompagnements VAE prescrits par un PRC et financé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2021
- > Pour **445 personnes accompagnées**, soit 18 % du public reçu en PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif (+ 5 points par rapport à 2020).
- ▶ Profil type des bénéficiaires : 73 % de femmes, 79 % de demandeurs d'emploi indemnisés, 38 % issus du secteur de la santé, 31 % de niveau inférieur ou égal au CAP-BEP et 29 % de niveau Bac.
- > Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées.
- > Principal objectif visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : la recherche d'emploi.
- > Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE préparent majoritairement une certification de niveau Bac et infra (56%).
- > Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE : 92 %, contre 59 % à 12 mois.



130 personnes informées en entreprises et 28 démarches employeurs organisées en 2021

28 démarches employeurs organisées en 2021

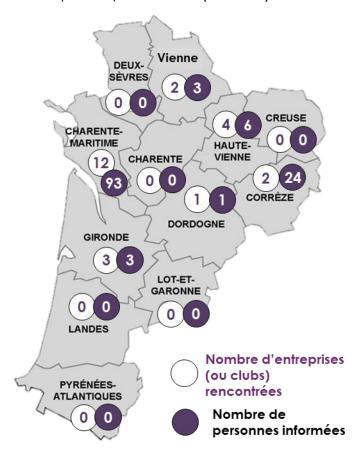
En particulier dans l'action sociale, la santé, l'enseignement et les autres activités de services.

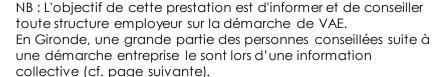
130 personnes informées en entreprises (Employeurs, RH...)

- > En 2020 : 16 démarches (pandémie) et 210 personnes informées.
- ➤ En 2019 : 61 démarches et 280 personnes informées.
- ➤ En 2018 : 49 démarches et 210 personnes informées.

Durée moyenne des sessions (en heure) 45 mn 30 mn 01:41 > En 2020 : 2h16 A noter: ce temps ne prend pas en compte le temps > En 2019: 1h50 nécessaire pour la prise de rdv et le travail en amont.

Nombre d'entreprises (ou clubs) rencontrées par département (du PRC) en 2021

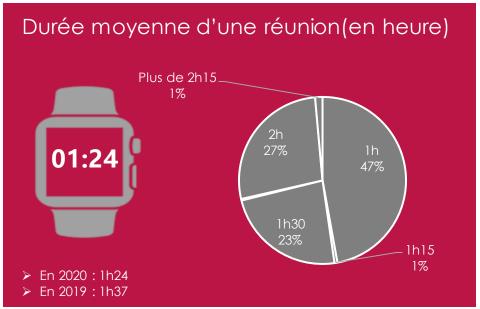




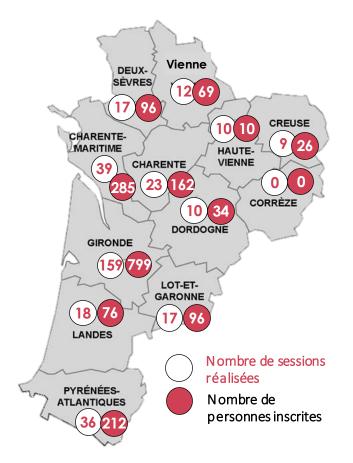


350 informations collectives VAE en 2021 dans les PRC néo-aquitains





Nombre d'actions d'informations collectives réalisées par département (du PRC) en 2021





En 2021, près de 5 000 personnes reçues en entretien dans les PRC en Nouvelle-Aquitaine

L'entretien conseil VAE dans un Point Régional Conseil néo-aquitain

Bien qu'optionnel, le passage par un PRC constitue la première étape d'un parcours VAE. Le conseiller transmet au candidat les éléments qui lui permettent de vérifier si son projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre et les possibilités de financement. Le candidat peut ensuite envisager avec le PRC une orientation vers une ou plusieurs certifications via la VAE, ou vers une autre action ou démarche. Le conseil délivré doit y être neutre, gratuit et objectif.

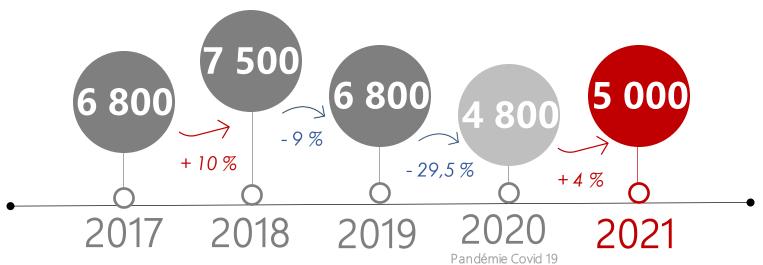
Cet entretien comporte plusieurs étapes, abordées ou non avec le bénéficiaire selon sa situation et son projet :

- Analyse de la demande et du parcours : lorsque le projet VAE ne paraît pas pertinent, le conseiller doit proposer d'autres orientations susceptibles de l'aider à la réalisation de son parcours.
- Aide à la prise de décision : définition d'un plan d'action.
- Soutien sur la phase de recevabilité.
- Ingénierie financière de la prise en charge de l'accompagnement.

Au total, ce sont 4 992 personnes qui ont participé à 6 727 temps d'entretien conseil entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 en Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà du conseil préalable, les PRC assurent également un suivi des candidats pendant le parcours VAE (suivi des candidats à 3 et 12 mois et après le passage en jury en cas de validation partielle ou refusée).

Nombre de personnes reçues en entretien conseil en PRC depuis 2017 (chiffres arrondis)



Caractéristiques d'un entretien conseil VAE en 2021



Ces données sont stables depuis 2019.



97,3 %

des conseils ont lieu directement dans une structure PRC ou une de ses antennes.

1,5 %

dans un autre lieu (dont distanciel – hors entreprise)

1,2 % dans une entreprise

A noter : les durées d'entretiens ne sont pas renseignées pour 2021.

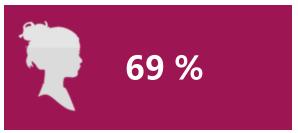
En 2021:

- 82 % des individus reçus se sont vu conseiller, en orientation principale, d'entreprendre une démarche VAE compte tenu de leur expérience et objectifs professionnels ou personnels. Ils peuvent également, en orientation secondaire et lors de ce premier rendez-vous, se voir conseiller plusieurs options de parcours pour atteindre leur objectif.
- 11,3 % vers d'autres actions ou dispositifs.
- 5.4 % vers une formation.
- 0,9 % vers un bilan de compétences
- et 0,4 % des éléments ne sont pas complétés.



CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC REÇU POUR UN ENTRETIEN CONSEIL VAE EN 2021

Profil type des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE en 2021 dans les PRC néo-aquitains: peu d'évolution depuis 2017



- Soit 3 424 personnes.
- 68 % des bénéficiaires en 2019 et 2020.
- 49,3 %: part des femmes dans la population active néo-aquitaine.

41,7 ans Moyenne d'âge des bénéficiaires

- 42,5 ans en 2019; 41,4 en 2020.
- 41,8 ans l'âge moyen de la pop. active néo-aquitaine.



- Le niveau des personnes reçues est stable comparé à 2019 et 2020 (31% niv. 4 et 26 % niv. 3).
- 22 % de niv. 4 et 32 % de niv. 3 dans la pop. active néo-aquitaine.

Demandeurs d'emploi

(statut principal ou secondaire)

48 %

- Soit 2 257 personnes.
- 52 % des bénéficiaires en 2019 et 50 % en 2020.



- Soit 1 383 personnes.
- 28,5 %: part de la pop. active néo-aquitaine en Gironde.

28 %

Issus du secteur Santé humaine, action sociale

- Soit 1 399 personnes.
- 26 % des bénéficiaires en 2019 et 28 % en 2020.
- 14,2 % part de la pop. active néo-aquitaine.



- Soit 3 769 personnes
- 79 % en 2019 et 2020.
- 43 % de la pop. active néo-aquitaine.

5 %

Part des personnes **déclarant*** une RQTH

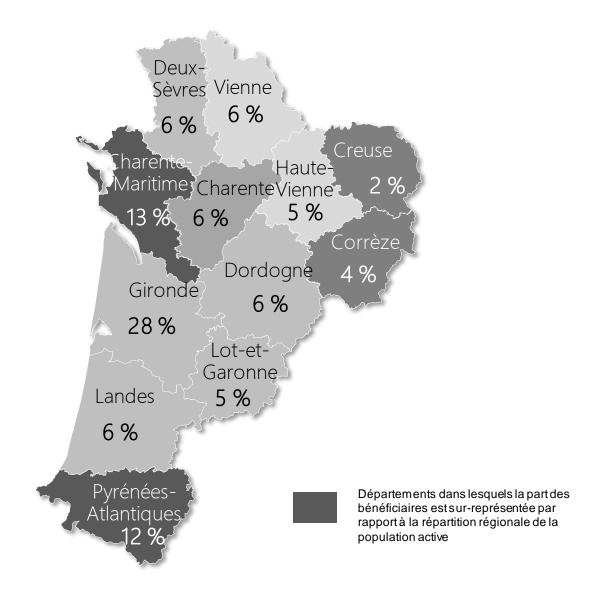
- Soit 263 personnes.
- 6 % en 2020 (284 personnes).
- * Données partielles : le candidat n'est pas dans l'obligation de faire part de sa situation.

Part des personnes ayant déjà suivi une démarche VAE **

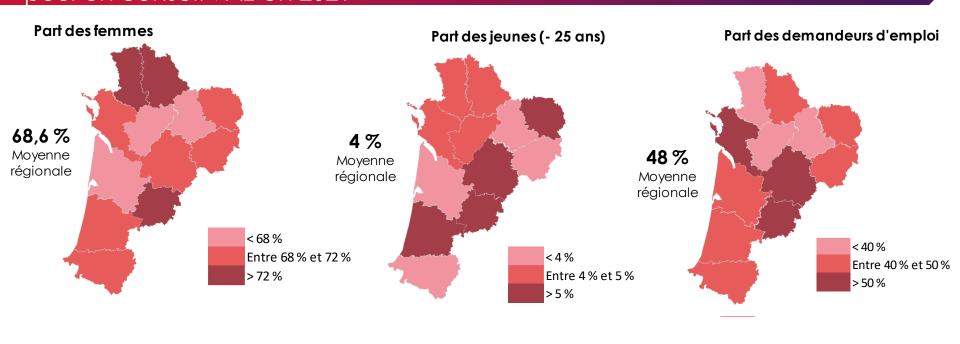
4 %

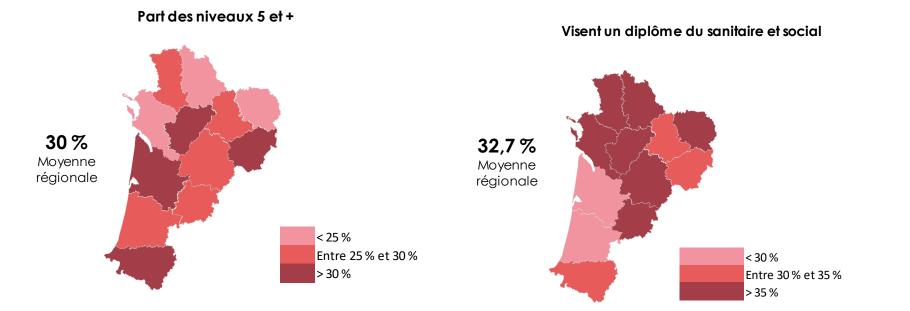
- -3% en 2020.
- ** Données partielles : ces données ne sont pas toujours renseignées par les conseillers.

Répartition des bénéficiaires par département de résidence



Caractéristiques du public reçu par département de résidence pour un conseil VAE en 2021





Près de 6 bénéficiaires sur 10 détiennent un niveau Bac ou CAP

Niveaux des bénéficiaires *	2021	Comparaison 2020	Comparaison 2019
Niveau 1	6%	5 %	5 %
Niveau 2	2%	2 %	2 %
Niveau 3	28 %	26 %	28 %
Niveau 4	31 %	31 %	32 %
Niveau 5	17 %	17 %	16 %
Niveau 6	9 %	10 %	8 %
Niveau 7 et 8	4%	4 %	4 %
Autres (Certification étrangère ou CQP)	2 %	4 %	4 %

- * Niveaux selon <u>la nouvelle classification</u> de janvier 2019.
- Le niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP)
- Le niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac)
- Le niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2)
- Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (licence)
- Le niveau 7 correspond au niveau d'un master
- Le niveau 8 correspond au niveau d'un doctorat.

Les niveaux 1 (ex niv. VI, sans diplôme) et 2 (ex niveau V bis) correspondent à la maîtrise des savoirs de base et atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.

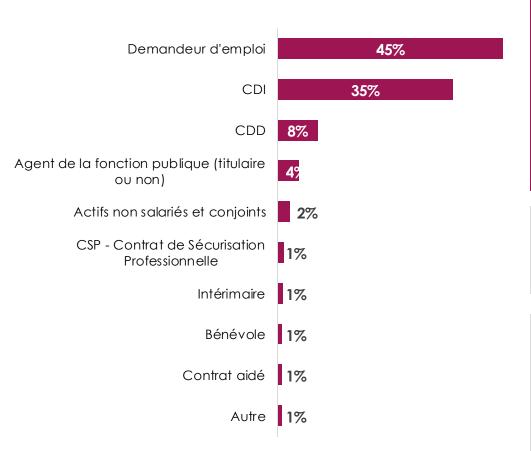
Comparaison avec la population active néo-aquitaine

Diplôme	Pop. active 2018	%	Ecart avec personnes reçues en PRC
Niveaux infra 3	246 932	9%	+1%
Niveau 3	879 792	32%	-4%
Niveau 4	588 192	22%	+10%
Niveau 5	402 533	15%	+2%
Niveau 6	302 129	11%	-2%
Niveaux 7 et 8	296 482	11%	-7%
Total général	2 716 060	100%	

Population active = actifs ayant un emploi + chômeurs, données INSEE – RP 2018, Traitement Cap Métiers.

Près de la moitié des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi, un tiers en CDI (situation principale de la personne reçue)

Statut <u>principal</u> de la personne reçue en entretien conseil





230 personnes cumulent 2 statuts (un statut principal et un statut secondaire, par exemple CDD + Demandeurs d'emploi).

En regardant les doubles statuts, nous retrouvons plus de personnes demandeurs d'emploi (2 257 personnes), soit **48 % du public reçu**.

Même si elle est **en baisse**, la **part des demandeurs d'emploi** parmi les personnes reçues en PRC est toujours majoritaire, passant de **52** % **en 2019**, à **50** % **en 2020**, **puis 45** % **en 2021**.

Les femmes sont légèrement plus nombreuses en situation de CDD (10 % contre 5 % pour les hommes).

Les hommes étant un peu plus fréquemment en CDI que les femmes (37 %, contre 34 % pour les femmes).

<u>A noter</u>: dans la population Néo-Aquitaine, les femmes sont plus fréquemment en CDI (64%, contre 60% des hommes). Les hommes ayant plus souvent un statut d'indépendant (9%, contre 6% des femmes).

Une surreprésentation des ouvriers-employés (4 bénéficiaires sur 5)

80 %

Ouvriers - employés

43 % de la population active en Nouvelle-Aquitaine

6 %

Cadres et professions intellectuelles supérieures

12 % de la population active en Nouvelle-Aquitaine

6 %

Professions Intermédiaires

22 % de la population active en Nouvelle-Aquitaine

catégorie socio-professionnelles.

stabilité de la répartition par

avec

2019

Parmi les personnes reçues, les hommes sont surreprésentés dans les catégories socioprofessionnelles :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 4 points),
- Artisans (+ 2 points).

Comparaisons

Les femmes sont surreprésentées en particulier dans la catégorie « Ouvriers - Employés » (+ 4points).

Comparés à la population active néo-aquitaine, les ouvriersemployés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires PRC.

4 %

Personnes sans activité professionnelle

13 % de la population active en Nouvelle-Aquitaine

3 %

Artisans, commerçants et chefs d'entreprise

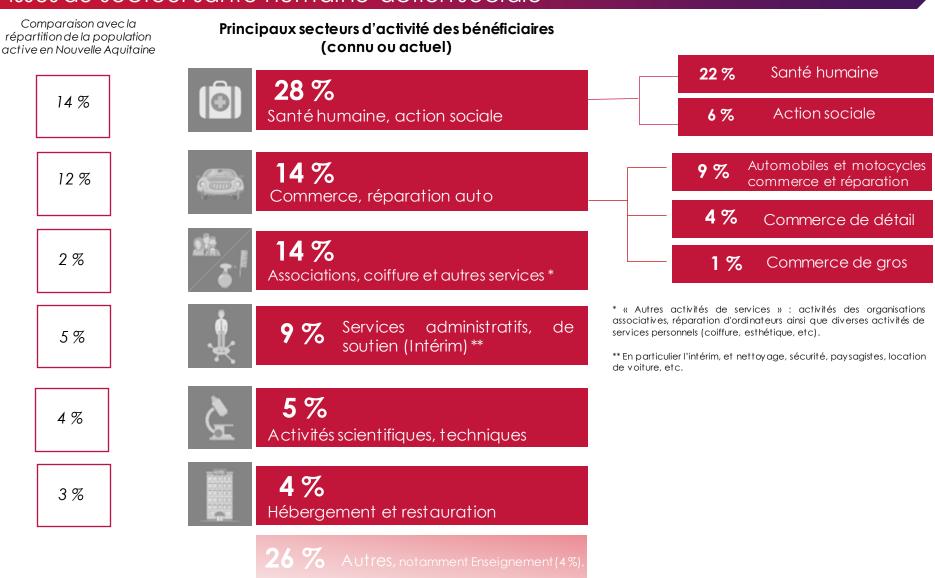
7 % de la population active en Nouvelle-Aquitaine

0%

Agriculteurs-Exploitants

2 % de la population active en Nouvelle-Aquitaine

Près de 28 % des bénéficiaires issus du secteur santé humaine-action sociale



Depuis 2016, on observe une **majorité des bénéficiaires issus du secteur tertiaire**, en particulier la **santé humaine** et le **commerce**. La part du secteur santé, action sociale a augmenté de 2 points entre 2019 et 2020, et reste stable en 2021.

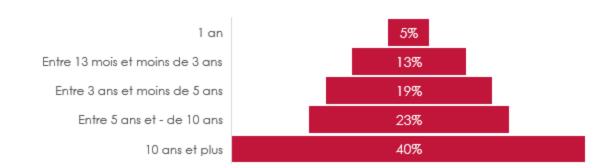
On observe également une sur-représentation des personnes issues du secteur « Associations, coiffure et autres services » par rapport à la répartition de la population active (+ 4 points).

Durée de l'expérience professionnelle des bénéficiaires d'un conseil VAE en 2021 : 1 bénéficiaire sur 5 a moins de 3 ans d'expérience

Expérience professionnelle globale en lien ou non avec la certification visée (sur le dossier de la personne)



Expérience professionnelle en lien avec la certification visée (sur le cumul des 3 certifications visées)



A noter : suite à la loi du 8 août 2016, pour être éligible à la VAE, il **faut justifier d'au moins un** an (1607 heures) d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en **rapport direct avec la certification visée** (contre 3 années précédemment).



OBJECTIFS
DES DÉMARCHES
VAE DU PUBLIC REÇU
EN ENTRETIEN
CONSEIL EN 2021

La recherche d'emploi et la promotion professionnelle, principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC













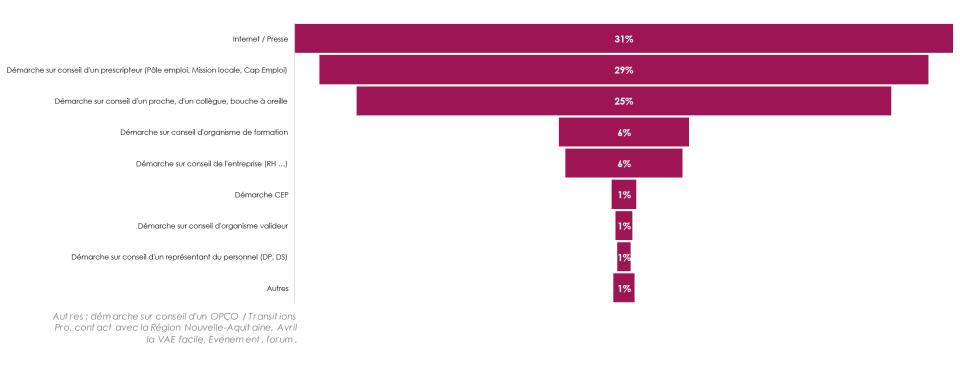
Ce résultat est en grande partie **lié aux statuts des bénéficiaires reçus** (près de la moitié étant demandeurs d'emplois). Les demandeurs d'emploi ayant pour principal objectif visé la recherche d'emploi (à 54%) et les personnes en CDI, la promotion professionnelle (34%).

Plus l'âge augmente, plus la recherche d'emploi est l'objectif visé (27 % des – de 25 ans, contre 37 % des 45 ans et +).

La **promotion professionnelle** est le 2^{ème} objectif visé en 2021 (+ 2 points par rapport à en 2020 et + 5 points par rapport à 2019).

Les hommes expriment, pour 22 % d'entre eux, un objectif de promotion professionnelle, contre 20 % pour les femmes.

Internet et presse, premier canal d'information sur la VAE, suivi du conseil d'un prescripteur



Lorsque l'on demande aux personnes l'origine de leur démarche VAE, 31 % s'informent seuls, par internet ou via la presse (contre 25 % en 2018, 23 % en 2019 et 21 % en 2020). Cette proportion s'élève à 72 % en Dordogne, 65 % en Gironde et 63 % dans le Lot-et-Garonne.

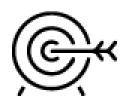
Par ailleurs, 29 % des personnes sont reçues suite au conseil d'un prescripteur, qui était la première source d'information jusqu'à 2020 (39 %). C'est d'autant plus vrai dans la Creuse (44 % informées sur conseil d'un prescripteur), en Charente-Maritime (40 %) et dans les Pyrénées-Atlantiques (38 %).

Un quart indique s'être informées **sur les conseils d'un proche** (ce taux était de 20 % en 2019 et 25 % en 2020). A noter, 49 % s'informent via un proche dans les Landes et 47 % en Charente.

Par ailleurs, les moins de 25 ans s'orientent vers un PRC suite au conseil d'un proche (33 %, et 29 % par internet); les plus de 45 ans sur conseil d'un prescripteur (32 %, et 29 % par internet).

Enfin, notons que 7 % des démarches proviennent d'un conseil émanant du milieu professionnel (RH, OPCO, Délégués du personnel / syndicaux).

Plus de la moitié des bénéficiaires (54 %) visent un niveau post bac lors des entretiens conseils

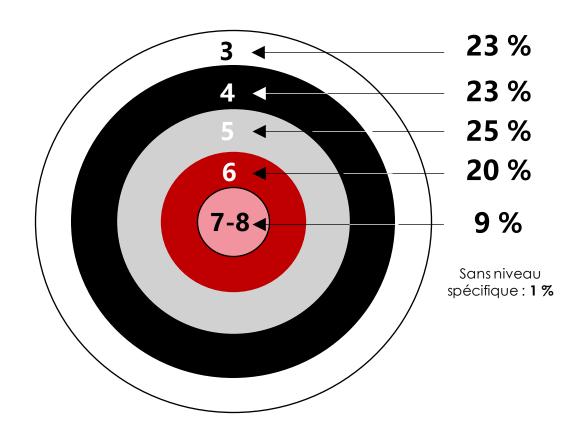


14 % des bénéficiaires d'un conseil VAE visent des certifications de niveau inférieur à leur niveau actuel de qualification.

23 % visent un niveau équivalent.

On peut supposer que le bénéfice recherché est d'acquérir une certification dans son domaine d'activité.

63 % visent un niveau supérieur parmi eux, la majorité vise une progression d'un seul niveau de formation par rapport à son niveau antérieur.



A noter:

Les niveaux visés les années précédentes : 54 % visent un niveau post-bac (5 et +) en 2021, contre 56 % en 2020, et 53 % en 2019 et 2018.

Les femmes visent plus fréquemment des niveaux 3 (28 % des femmes, contre 14 % des hommes). Ceci étant lié en grande partie au fait que les femmes visent plus fréquemment des diplômes d'état de la santé (de niveaux 3).

20 % des certifications visées ciblent un diplôme de l'Education Nationale

	2021	2020	2019
Non renseigné 🔼	34,7 %	4,8%	5,2%
Diplôme de l'Education Nationale	19,5 %	28,4%	29,4%
Diplôme de la santé et de l'action sociale	11,6 %	18,4%	21,3%
Titres professionnels du Ministère de l'emploi	10,9 %	15,3%	14,5%
Diplôme de l'enseignement supérieur	9,7 %	16,6%	13,6%
Autres dont Titres délivrés par des organismes privés	5 %	3,7%	3,9%
Chambres consulaires	2,6 %	4,2%	4,0%
Diplôme de la jeunesse et des sports	2,1 %	3,6%	3,1%
Diplôme du CNAM	1,2 %	1,4%	1,3%
Diplôme de l'Agriculture	1,1 %	1,7%	1,6%
CQP/certifications de branche	0,9 %	1,0%	1,4%
Diplôme du Ministère de la Culture et de la Communication	0,5 %	0,7%	5,0%
Diplôme du Ministère de la défense	0,1 %	0,0%	0,1%
Direction des affaires maritimes	0,0 %	0,0%	0,0%

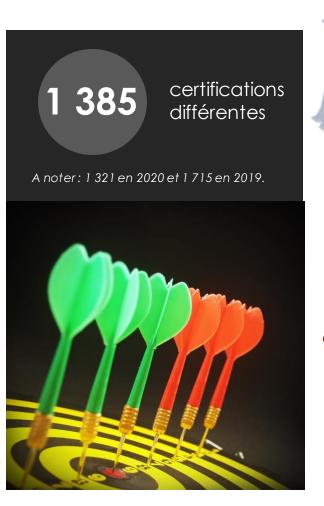
A noter: cette année, le nombre de non renseigné est très important et ne permet pas une analyse fine.

Par ailleurs, les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles pour une étape d'entretien). L'outil ne permet pas d'analyser les certifications visées à chaque étape d'entretien, mais leur cumul.

Les certifications les plus visées sont réparties principalement sur deux domaines : social et commerce. Près d'1 certification visée sur 3 relève de ces spécialités. Les certifications de la santé sont également, dans une moindre mesure, souvent ciblées.

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen terme, certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaitre les compétences.

Top 10 des certifications visées lors de l'entretien conseil VAE en PRC en 2021



Dont 12 % localisées hors Région (diplômes universitaires essentiellement)

Les 10 certifications les plus visées lors d'un conseil VAE en PRC

- 1 Diplôme d'État d'aide-soignant.
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile.
- CAP accompagnant éducatif petite enfance.
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective.
- 5 BTS management commercial opérationnel.
- 6 Diplôme d'État de moniteur éducateur.
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
- 8 Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.
- 9 Titre professionnel formateur professionnel d'adultes.
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants.

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien.

Ces 10 certifications représentent près de 25 % de l'ensemble des certifications visées. Ces certifications étaient les mêmes en 2019 et 2020, seul l'ordre varie.

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen terme, certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaître les compétences.

Des choix de certifications genrés



Les 10 certifications les plus visées par les femmes

(69 % des personnes reçues en PRC)

- Diplôme d'État d'aide-soignant
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile
- CAP accompagnant éducatif petite enfance
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective
- Diplôme d'État de moniteur éducateur
- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- BTS management commercial opérationnel
- 8 Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- 10 Titre professionnel assistant de direction

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. Ces 10 certifications représentent 32 % de l'ensemble des certifications visées par les femmes.



Les 10 certifications les plus visées par les hommes

(31 % des personnes reçues en PRC)

- 1 BTS management commercial opérationnel
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- Diplôme d'État de moniteur éducateur
- Titre professionnel formateur professionnel d'adultes
- BTS management en hôtellerie restauration option A : management d'unité de restauration
- 6 Bac pro cuisine
- Bac pro maintenance des véhicules option A voitures particulières
- 8 BP coiffure
- 9 Titre professionnel manager d'unité marchande
- Bac pro logistique

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. Ces 10 certifications représentent 12 % de l'ensemble des certifications visées par les hommes. Les choix de certifications sont plus larges.



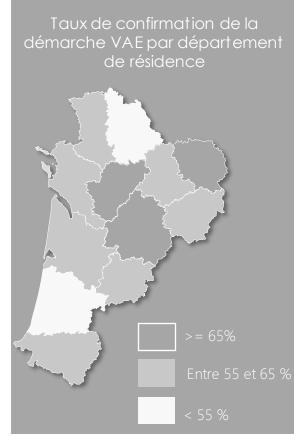
L'ISSUE DU CONSEIL VAE EN 2021

6 bénéficiaires sur 10 souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien

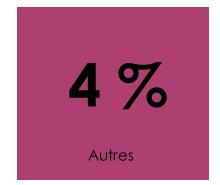














<u>A noter</u>: un candidat peut s'engager après réflexion, il s'agit là **d'une photographie à l'issue du dernier entretien.**

Les personnes en CDI confirment plus souvent leur démarche (63%) que les demandeurs d'emplois (54%).

Les personnes de niveaux Bac et CAP-BEP confirment davantage leur démarche : respectivement 62 % et 58 %, contre 50 % de ceux de niveaux supérieurs (6 et plus).

Les 25-34 ans confirment plus souvent leur démarche (61%).

Les données sont stables comparées aux données 2020.



Zoom sur des publics spécifiques

Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2021



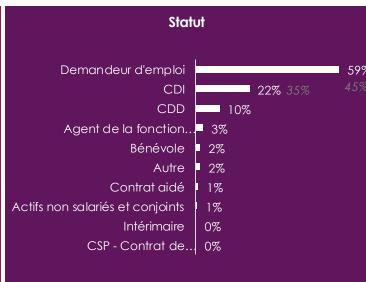
personnes déclarant une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

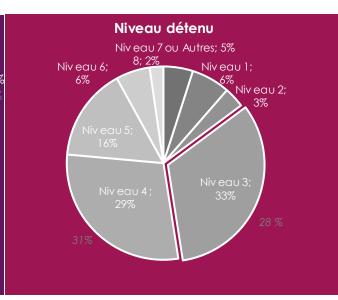
soit 5 % du public reçu en PRC.

Ils représentaient 7 % du public reçu en 2019, soit 470 personnes ; 6 % en 2020, soit 280 personnes.

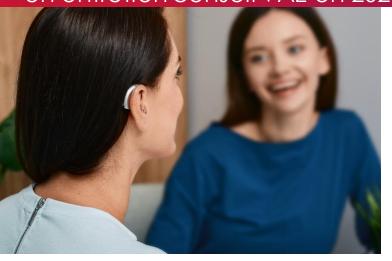
Pour ce public, le conseiller PRC favorise un travail en réseau. Il permet d'envisager des pistes et de sécuriser les parcours au plus tôt, avec, lorsque c'est nécessaire, des aménagements pour les épreuves du jury ou les accès à la formation.

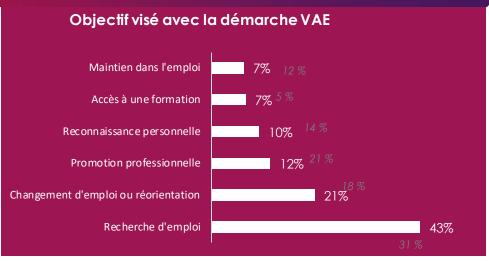


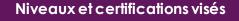


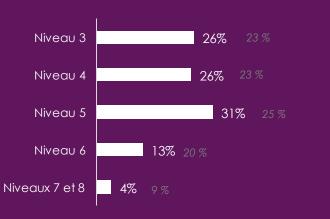


Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2021









- 1. Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective
- 2. Diplôme d'État d'aide-soignant
- 3. Diplôme d'État de moniteur éducateur
- **4.** Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie à domicile
- **5**. BTS gestion de la PME

Durée de l'expérience : à noter, 31 % des personnes déclarée en situation de handicap ont moins de 3 an d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée, contre 18 % tout public.

Zoom sur les personnes issues du secteur sanitaire et social



1 399

personnes reçues dans un PRC exercent ou exerçaient dans les secteurs Santé humaine et Action sociale (secteur d'activité actuel ou dernier secteur employeur connu).

soit 28 % du public reçu en PRC (dont 22 % dans la santé).

Ils représentaient 28 % du public reçu en 2020 et 26 % en 2019.

-> 14,2 %: part de la population active néo-aquitaine.

Près de 91 % sont des femmes (contre 60 % autres secteurs et 69 % tous secteurs).



36 % sont âgés de **45 ans et plus** (34 % autres secteurs et 35 % tous secteurs).

36 % détiennent un niveau 3 (contre 26 % autres secteurs et 28 % tous secteurs).

42 % sont demandeurs d'emploi (47 % autres secteurs et 48 % tous secteurs) et 40 % sont en CDI ou Agent de la fonction publique, titulaire ou non (39 % autres secteurs et 39 % tous secteurs).

Près de la moitié des bénéficiaires (49 %) visent une certification de niveau 3 lors des entretiens conseils (13 % autres secteurs et 23 % tous secteurs).

Les objectifs visés pour les démarches VAE engagées : la recherche d'emploi (29 %, contre 32 % autres secteurs), la **promotion professionnelle** (22 %, 20 % autres secteurs), le changement d'emploi ou réorient ation (17 %, contre 18 %), le **maintien dans l'emploi** (16 %, contre 10 %), la reconnaissance (12 %, contre 15 %) et l'accès à la formation (5 %, comme pour les autres secteurs).

En gris italique, com paraison avec le public issu d'autres secteurs d'activité hors sanitaire et social et public global reçu en PRC, notamment lorsque la répartition est différente.

Zoom sur les personnes issues du secteur sanitaire et social







Origine de la démarche VAE: pas de différence avec les publics reçus en PRC issus d'autres secteurs d'activité, 30 % s'informent seuls, par internet ou via la presse (contre 31 % tous secteurs) et 29 % sur conseil d'un prescripteur (29 % tous secteurs)



Durée de l'expérience : 27 % des personnes issues du secteur sanitaire et social ont moins de 3 ans d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée, contre 19 % autres secteurs et 18 % tout public. Dont 7 % un an d'expérience (contre 8 % autres secteurs et 5 % tous secteurs).

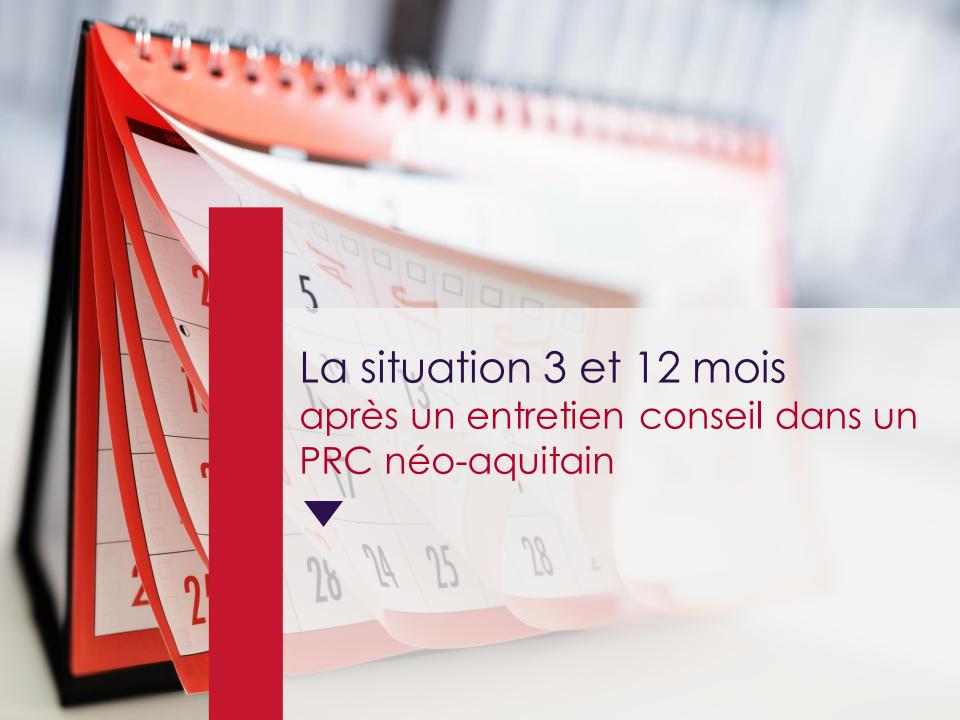


63 % des bénéficiaires issus du secteur sanitaire et social confirment leur démarche VAE à l'issue de leur entretien (contre 58 % tous secteurs).



3 mois après un entretien conseil VAE dans un PRC, 71 % des bénéficiaires interrogés issus du secteur sanitaire et social avaient poursuivi leur démarche VAE (contre 61,5 % autres secteurs et 64 % tous secteurs confondus).

Après 12 mois, ils sont 74 % à avoir poursuivi la démarche de VAE (contre 62 % autres secteurs et 68 % tous secteurs confondus).



Jusqu'à fin 2019, les personnes reçues dans un Point régional étaient interrogées sur leur situation 3 mois, puis 18 mois après leur entretien conseil VAE (poursuite de la démarche, difficultés rencontrées, etc).

L'objectif est double :

- Permettre au conseiller de reprendre contact avec le candidat, pour répondre au besoin d'accompagnement tout au long de la démarche et pas seulement au début d'un parcours VAE.
- Assurer l'observation et le suivi des parcours VAE des bénéficiaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'objectif est inchangé mais les bénéficiaires d'un conseil VAE sont interrogés 3 mois, puis 12 mois après leur entretien conseil.

En effet, les travaux de l'observatoire ont fait ressortir que le taux de répondants à 18 mois était faible, et une démarche VAE, entre l'entretien conseil dans un PRC et le premier passage en jury, dure en moyenne 14 mois en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, afin d'avoir un échantillon de répondants plus important, l'analyse ci-après porte sur l'ensemble des données disponibles depuis 2017 et jusqu'à fin 2021 (du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2021). Il s'agira donc de l'ensemble des répondants à l'enquête de suivi à 3 mois depuis janvier 2017 et des répondants à l'enquête à 12 mois depuis janvier 2019.



LA SITUATION À 3 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2017 et fin décembre 2021

Plus de **4 700 répondants** à l'enquête de suivi, <u>3 mois</u> après un entretien PRC depuis janvier 2017



- 14 % ont seulement reporté leur démarche
- **14%** avancent des raisons personnelles
- **10** % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc.)
- 10 % ont privilégié la formation
- 8 % ont trouvé cette démarche trop longue
- 7 % ont retrouvé un emploi
- **5**% ne remplissent pas les conditions
- 3 % ont manqué d'informations et de conseil
- **3** % ont évoqué des difficultés financières ou un coût trop important

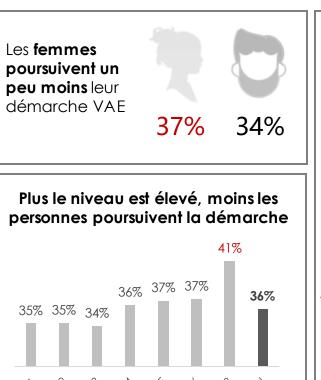


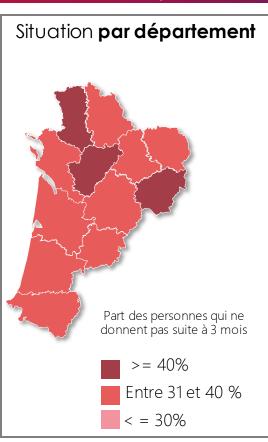
Parmi eux: 91 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

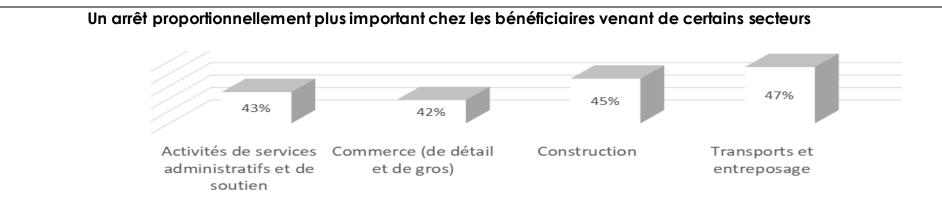
<u>A noter</u>: en 2017, 62 % avaient poursuivi la démarche 3 mois après l'entretien PRC, ils étaient 63% en 2018, 65 % en 2019 et 65 % en 2020.

A <u>3 mois</u>, **36 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE** à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

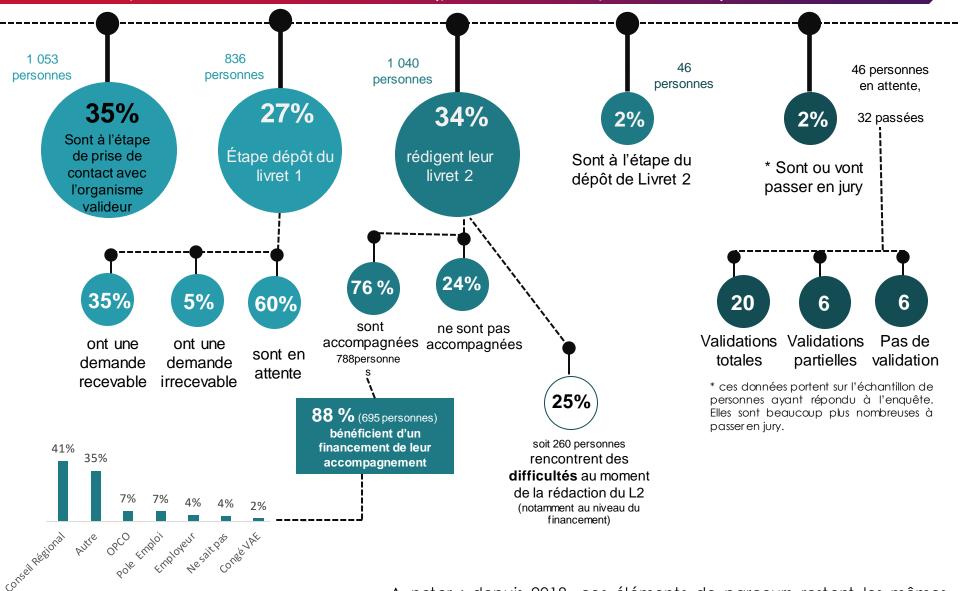








Situation des 64 % de personnes ayant poursuivileur démarche VAE <u>3 mois après leur entretien conseil (plus de 2 770 personnes)</u>



Autre: « ne sait pas», ou CPF

Autre: « ne sait pas», ou CPF

Autre: « ne sait pas», ou CPF

(mêmes proportions dans les parcours).



LA SITUATION À 12 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2020 et fin décembre 2021

Plus de **1 200 répondants** à l'enquête de suivi, <u>12 mois</u> après un entretien PRC depuis janvier 2019



34 %

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs:

- **19** % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc.)
- 16 % ont privilégié la formation
- 13 % ont seulement reporté leur démarche
- 11 % ont rencontré des difficultés personnelles (manque de temps, de motivation, etc.)
- 11 % ont trouvé cette démarche trop longue, trop complexe, non pertinente
- **6** % ont arrêté par manque d'informations et de conseils
- 5 % ont rencontré des difficultés financières
- **5** % ont rencontré des difficultés administratives



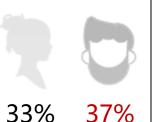
Parmi eux: 92%

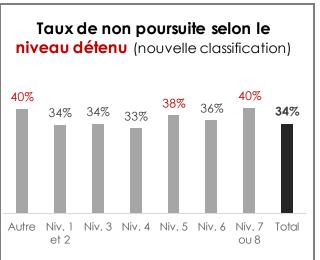
ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

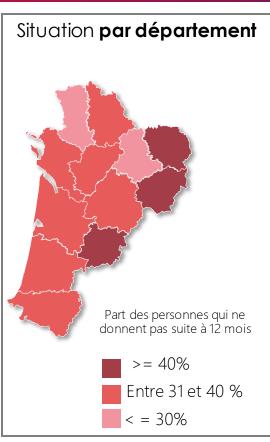
<u>A noter</u>: en 2020, 68 % avaient poursuivi la démarche 12 mois après l'entretien.

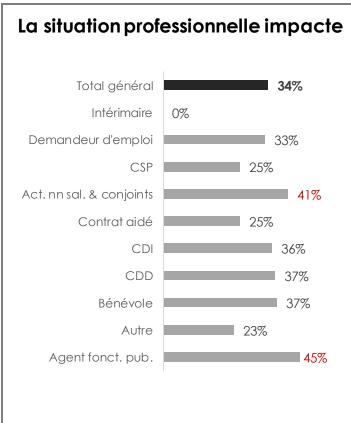
A 12 mois, 34 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien (420 personnes). Quels facteurs explicatifs ?

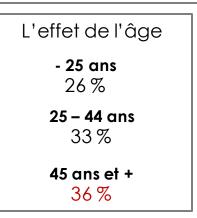
Les **hommes** poursuivent un peu moins leur démarche VAE 33%

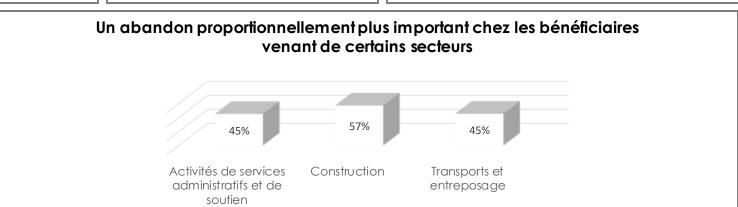




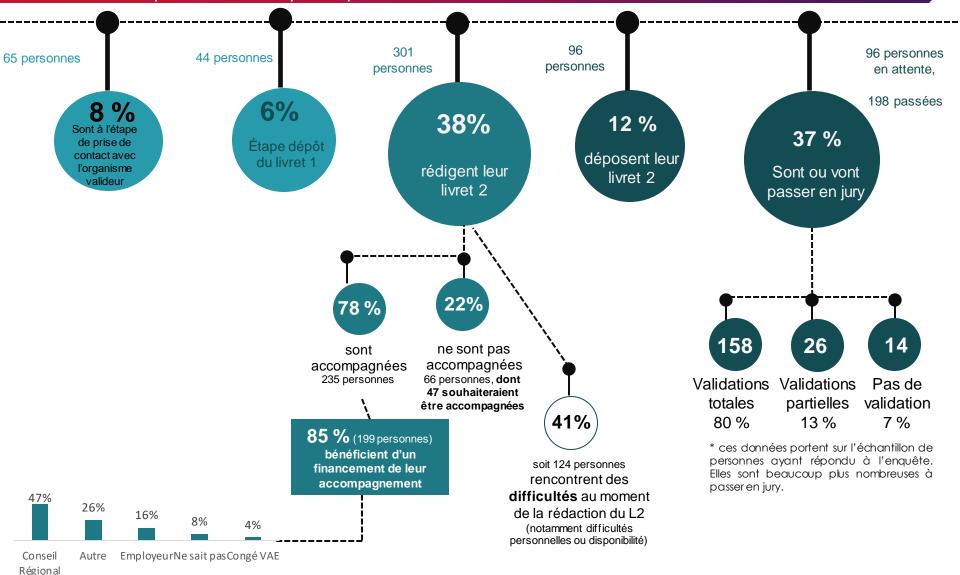








Situation 12 mois après un entretien conseil VAE en PRC des 800 répondants ayant poursuivileur démarche VAE



Zoom sur les 380 personnes enquêtées passées en jury après leur entretien conseil (tous types de suivis)



Parmi les **300 personnes** ayant obtenu une **validation totale**, cette validation leur a permis (plusieurs réponses possibles):

- La reconnaissance de leur niveau de compétences (31%).
- D'obtenir une satisfaction personnelle (30 %).
- Trouver un emploi (5 %).
- Conserver un emploi (5 %).
- Aucun impact (4,5 %).



Parmi les 54 personnes ayant obtenu une validation partielle:

- Cette validation a permis à 57 % d'entre elles d'effectuer une formation complémentaire.
- Pour 51 d'entre elles, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité.
- 32 d'entre elles ont validé plus de la moitié des modules et 14 entre un tiers et la moitié.
- **37 ont obtenu des préconisations claires** pour la suite de leurs parcours (les autres n'ayant reçus aucune préconisation ou pas suffisamment claires).



Parmi les 26 personnes ayant obtenu refus de validation :

- 6 d'entre elles ont recommencé intégralement la démarche VAE sur la même certification et 6 ne savent pas encore quoi faire.
- 15 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours

Parcours des 524 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivis à 3 et 12 mois

Parmi les 515 personnes ayant poursuivi leur démarche 3 mois après un entretien

76 avaient stoppé la démarche à 12 mois (15 %)

A noter:

12 mois après leur entretien, près de **74** % des personnes ont engagé la même certification qu'une de celles envisagées à 3 mois.

Cependant, pour 19 % des dossiers, la certification visée ou engagée (à 3 ou 12 mois) n'était pas renseignée.

Evolution des situations des personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi à 3 puis 12 mois

Situation actuelle	A 3 mois	A 12 mois
Contact pris avec l'organisme valideur	25%	5%
Demande de validation (livret 1) déposée	25%	5%
Rédaction du livret 2	43%	30%
Livret 2 déposé	2%	13%
Passage en jury prévu	2%	10%
Passage en jury réalisé	1%	21%
Non renseigné	2%	16%
Total général	100%	100%





Depuis 2019, dans l'objectif d'une amélioration constante de service rendu aux usagers, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire avec les PRC une consultation des bénéficiaires des Points Régionaux Conseil VAE.

Via les questionnaires de suivi de parcours VAE, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine interroge l'ensemble des candidats reçus dans les PRC pour un entretien conseil (les candidats ayant eu un entretien conseil en PRC à M-3 ou M-12).

Il s'agit ici des 1 452 candidats ayant eu un suivi en 2021.

Plus de **1 450 répondants** à l'enquête en 2021

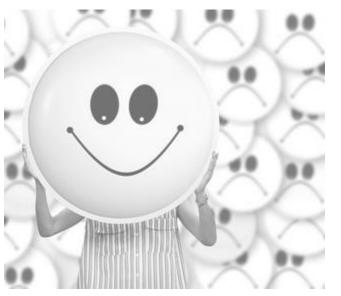
92 % des usagers satisfaits du service offert par les PRC néo-aquitains, dont 55 % très satisfaits.















Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

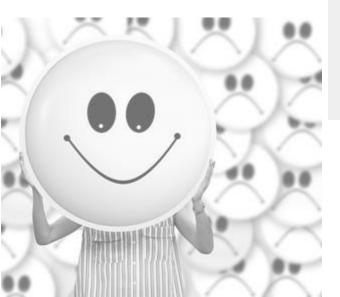
Avoir une meilleure information sur les différentes étapes de la VAE

94 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 20 % plutôt oui)



Stable par rapport enquête 2020



Obtenir des informations claires et adaptées à leurs situations

92 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 24% plutôt oui)



> Stable par rapport enquête 2020

Analyser les attentes, objectifs et la stratégie à adopter

90%

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 27 % plutôt oui)



Stable par rapport enquête 2020

Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Identifier la ou les certifications adaptée(s) à leurs expériences

88 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



Stable par rapport enquête 2020

Identifier le financement adapté à leurs situations

77%

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 26 % plutôt oui)



Stable par rapport enquête 2020

Prendre une décision

86 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 23 % plutôt oui)



Stable par rapport enquête 2020



Faciliter les mises en relation utiles à leurs projets

82 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 27 % plutôt oui)



Stable par rapport enquête 2020

Entrer en relation avec les organismes accompagnateurs

74%

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 25 % plutôt oui)



Stable par rapport enquête 2020



La **Région organise l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi*** qui sont candidates à la Validation des Acquis de l'Expérience – VAE et participe à son financement. Cet accompagnement recouvre les actions d'assistance et de préparation des bénéficiaires après la recevabilité de leur dossier de candidature. Il se conçoit comme une aide méthodologique, qui doit permettre au candidat de présenter des éléments de son expérience au regard du référentiel de la certification visée.

En amont, le candidat doit être recu par un conseiller d'un Point Régional Conseil – PRC qui prescrit l'accompagnement et avoir obtenu sa recevabilité (livret 1) auprès du certificateur.

La prestation d'accompagnement comprend 3 phases :

- Une phase d'accompagnement pour l'élaboration du dossier de validation, ou l'accompagnateur explicite les attendus du certificateur au regard du diplôme cible (conseil dans les choix d'analyse et de présentation d'activités, etc).
 - Une phase de préparation à l'entretien avec le jury, organisée dans les 2 mois précédant le passage en jury.
- Un entretien post jury pour les candidats qui ont validé partiellement ou n'ont obtenu aucune validation, dans les 2 mois qui suivent la réception de la notification du jury, en présence du conseiller PRC.

A l'issue de l'entretien post-jury, les personnes qui auront fait le choix de représenter leur dossier de VAE pourront bénéficier à nouveau d'un accompagnement de 8 heures maximum (aide à la réécriture du dossier, préparation à l'entretien, ...).

Le 16 novembre 2020, la Région a fait évolué son dispositif d'aide à l'accompagnement VAE. Il n'y a plus d'organismes habilités. Il s'agit désormais d'une aide individuelle plafonnée à 2 000 € par certification visée, pour une durée totale d'accompagnement qui ne peut excéder 24 mois. Les frais annexes tels que les frais d'inscription ou de jury ne sont pas éligibles à l'aide régionale. L'aide est directement versée à l'organisme en charge de l'accompagnement. Toutes les certifications inscrites au RNCP et dispensées en Nouvelle-Aquitaine sont éligibles, ainsi que toute autre certification hors région, si le bénéficiaire réside en Nouvelle-Aquitaine. Les PRC restent le point d'entrée du dispositif. Début 2021, les marchés d'accompagnement ont donc ont pris fin (31 mars, et le 23 avril 2021-TP) https://les-

A noter: sur les 466 aides individuelles (date de validation par la région sur l'année 2021), nous retrouvons 445 personnes accompagnées (date de prescription d'aide individuelle par le PRC sur l'année civile 2021 avec validation de la région) dans la base de données RésoVAE nous permettant de réaliser l'analyse ci-après.

<u>aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/vae-accompagnement-de-la-validation-des-acquis-de-lexperience</u>

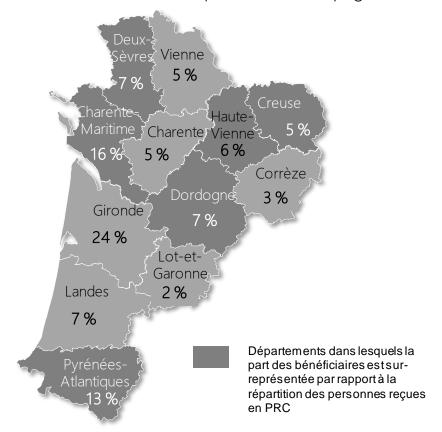
^{*} Demandeur d'emploi indemnisé ou non par Pôle emploi, personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique et personne en congé parental.

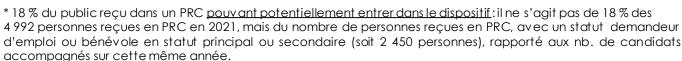
En 2021 : 466 accompagnements VAE prescrits par un PRC et financé par la Région Nouvelle-Aquitaine

466 accompagnements (aides individuelles) en 2021,

pour **445 personnes accompagnées** sur cette même année, soit 18 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif *.

Département de résidence des personnes accompagnées







73 %





31 % de niveau inférieur ou égal au CAP-BEP & 29% de niveau Bac



Demandeurs d'emploi indemnisés



38 %

Issus du secteur Santé

18 %



accompagnés sur un diplôme de l'Education Nationale

Objectifs des personnes accompagnées en 2021



Les prescripteurs (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi): premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées (46%).



Principal objectif visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : la **recherche** d'emploi.



Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE préparent des **certifications de niveau Bac et infra** (56 %), de niveau 3 (Bac +2) pour 20 % et niveau 2 (Bac + 3 et 4) 20 % également.

-> 80 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil en PRC. Pour les autres, la très grande majorité des personnes s'engagent tout de même dans la même spécialité de formation.



TOP 5 des certifications préparées par les candidats accompagnés

- Diplôme d'État d'aide-soignant (8 %)
- 2 CAP accompagnant éducatif petite enfance (7 %)
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social spécialité accompagnement de la vie en structure collective (5%)
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (5 %)
- Diplôme d'État de moniteur éducateur (4%)

La poursuite des démarches VAE des personnes accompagnées

Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE à 3 et 12 mois

Poursuite de la démarche VAE 3 mois après un entretien conseil

Personnes accompagnées *



97 %

Personnes non accompagnées



55 %

Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi : 56 %.

Poursuite de la démarche VAE 12 mois après un entretien conseil

Personnes accompagnées *



92 %

Personnes non accompagnées



59 %

Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi: 51 %.



Pour rappel:

Globalement, les personnes reçues en PRC poursuivent pour 64 % leur démarche VAE 3 mois après un entretien conseil.

Ils sont **66 % à 12 mois**.

^{*} Comparaison de la situation des personnes reçues en PRC, qui ont bénéficié et n'ont pas bénéficié d'un accompagnement financé par la Région au moment du suivi à 3 et 12 mois (date de presaription accompagnement en amont de la réponse au questionnaire de suivi) sur l'ensemble des données disponible et pas uniquement l'année civile 2021.

POUR ALLER PLUS LOIN....

LES RESSOURCES DISPONIBLES



Vous trouverez l'ensemble des études détaillées (Tableaux de bord) et des synthèses (CSE) sur notre site internet

Rubrique formation/VAE, page Observatoire régional de la VAE :

<u>https://www.cap-</u> <u>metiers.pro/pages/525/Observatoire_regional_VAE.aspx</u>





Nos adresses

Siège social

Centre régional Vincent Merle 102 av de Canéjan 33600 Pessac

Site La Rochelle 88 rue de Bel-Air 17044 La Rochelle

Site Limoges 13 cours Jourdan 87000 Limoges

Site Poitiers Tour Toumaï 60 bd du Grand Cerf 86000 Poitiers

Nos sites internet

cap-metiers.pro | cap-metiers.fr





@capmetiers

Rédaction – statistiques – cartographie: Direction des ressources et analyses emploi – formation – territoires. Rédaction: Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine – Juillet 2022

Réalisation Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi - Juillet 2022.

Toute utilisation des informations de ce document doit mentionner les sources, la date de référence des données et la mention « Réalisation Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, Juillet 2022 ». Crédits photos : Adobe stock.







